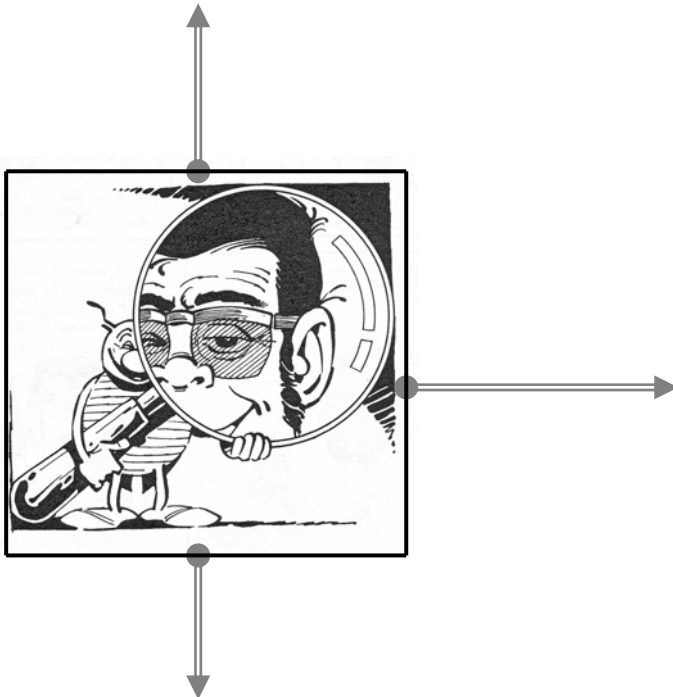




## EQUIPE

L'équipe de la Vie scolaire, dévouée et disponible, est constituée de trois assistants d'éducation (un plein temps et deux mi-temps), d'un emploi en contrat aidé, qui assure plus particulièrement le secrétariat du service et d'un auxiliaire de vie scolaire, qui assure la sécurité et le bien-être d'un élève à mobilité réduite.

L'ensemble de ses personnels travaille sous la direction de madame LE CAM, Conseillère Principale d'éducation, en collaboration étroite avec la communauté éducative du collège.



## QUELQUES REGLES

● Chaque professeur dispose d'un cahier d'appel. Ce contrôle est à effectuer en début de cours avec précaution car nous sommes responsables des élèves absents non signalés.

Classe ou Groupe	Relevé des absences et des retards*	
	Noms - Prénoms	
Classe ou Groupe	Date	Visa et Nom du professeur
M I		
H - H		

● L'exclusion du cours doit demeurer une mesure exceptionnelle mais est parfois nécessaire. Elle entraîne un rapport écrit immédiat et motivé. L'élève exclu est conduit au bureau de la C.p.e. accompagné par un élève, muni de travail. Une attitude inadmissible en classe d'un élève peut entraîner la rédaction d'un rapport disciplinaire, remis à la C.p.e. ou à la Direction et donnant lieu à une punition scolaire ou à une sanction disciplinaire.

# C

## Vie scolaire

7



## MISSIONS



Animation éducative



Contrôle de la présence et de la ponctualité des élèves



Sécurité des élèves



Aide aux élèves en difficulté

